Commune
de Lachambre

COMMUNE DE LACHAMBRE
PROCES VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 22 SEPTEMBRE 2025

La séance est ouverte à 19H00 sous la présidence de M. Sébastien CLAMME, maire de la Commune de LACHAMBRE, à la suite de la convocation en date du 16 septembre 2025, adressée à chaque membre du Conseil Municipal.

Membres élus : treize
En exercice : treize

Fonction	Prénom et nom	A l'ouverture de la séance			Dont absent ayant donné procuration à :
		Présent	Absent		
			Excusé	Non Excusé	
Maire	M. Sébastien CLAMME	X			//
Adjoints	M. Franck WOLFER	X			//
	M. Yannick LIPPOLIS	X			//
	Mme Murielle DORNINGER	X			//
	Mme Line MESSING	X			//
Conseillers	Mme Piera CHIGHINE		X		Mme Murielle DORNINGER
	M. Sébastien SCHMITT	X			//
	Mme Anne-Claire REMY		X		M. Sébastien CLAMME
	M. Pierre LANTONNOIS	X			//
	M. Aurélien KHAM			X	//
	M. Franck WISSON	X			//
	M. Julien SARDO-VISCUGLIA			X	//
	M. Jérémy LEVY			X	//
	TOTAL	**8**	**2**	**3**	**2**

Secrétaire de séance : M. Pierre LANTONNOIS

ORDRE DU JOUR

Point 00 : Approbation du compte rendu du précédent Conseil Municipal
Point 01 : Convention Territoriale Globale (CTG) 2026-2030 avec la caisse d'allocations familiales de la Moselle (CAF)
Point 02 : Travaux de remise aux normes et réouverture de l'aire de jeux
Point 03 : Achat de matériel informatique
Point 04 : Travaux sécurisation croisement rue Principale / rue de la Fresne
Point 05 : Travaux de remise en état de la voirie et des avaloirs
Point 06 : Achat décorations village

DIVERS :

Pour terminer l'aménagement du giratoire de Lachambre-gare, un bandeau avec lettrage « Lachambre » en acier Corten sera posé.

Actualités des activés de FDE (La Française de l'Energie)

Modification n°1 du SCoT – Notification aux PPA

Point 00 : Approbation du compte-rendu du précédent Conseil Municipal

Absence de remarque ou de question au sujet du précédent compte-rendu du Conseil Municipal.
Le procès-verbal a été transmis par mail le 16 septembre 2025 à tous les membres du Conseil Municipal et est mis à la disposition des élus pour signature.

Point 01 : Convention Territoriale Globale (CTG) 2026-2030 avec la caisse d'allocations familiales de la Moselle (CAF)

Expérimentée puis mise en œuvre sur l'ensemble du territoire national, la CTG est aujourd'hui le contrat d'engagements politiques entre les collectivités locales et les CAF pour maintenir et développer les services aux familles. Elle formalise un projet social de territoire partagé sur les champs d'interventions communs, comme la petite enfance, la parentalité, la jeunesse, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits er l'inclusion numérique, le logement et l'habitat.

La CTG a pour ambition de couvrir l'ensemble des missions de la CAF sur le territoire de la Communauté d'Agglomérations de Saint-Avold Synergie (CASAS). L'objectif principal est de maintenir et de développer les services aux familles. Depuis 2022, cette nouvelle forme de contractualisation est obligatoire afin que les communes membres continuent à bénéficier des aides de la CAF.

L'échelon intercommunal est privilégié pour la pertinence de l'analyse des besoins et la construction de réponses efficaces, évitant toute concurrence involontaire entre communes et favorisant la complémentarité et la cohérence des réponses aux besoins de la population.

Ainsi il est proposé de contractualiser avec la CAF sur des politiques ciblées :

- La petite enfance et le soutien à la parentalité
- L'accès aux droits
- L'animation de la vie sociale et la jeunesse

La souplesse de la CTG permet à terme d'inclure d'autres thématiques en fonction de la volonté de la CASAS et de ses communes membres.

Une instance de pilotage est chargée de suivre, mettre en œuvre et évaluer la convention jusqu'en 2030. Elle s'appuie sur le travail opéré par les comités techniques.

Il est souligné que la signature de cette convention n'emporte aucun engagement financier de la part de la Commune de Lachambre.

CONSIDERANT que la démarche d'élaboration de la Convention Territoriale Globale (CTG) est le fruit d'un travail de co-construction avec l'ensemble des partenaires du territoire, afin de mieux répondre aux attentes et besoins de la population dans une logique d'intervention globale,

CONSIDERANT la nécessité de signer la CTG avant la fin de l'année 2025, afin de conserver les financements alloués par la Caf sur l'ensemble du territoire,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser M. le Maire à signer la Convention Territoriale Globale (CTG), et tout document afférent

POUR : 10
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Point 02 : Travaux de remise aux normes et réouverture de l'aire de jeux

A la suite de la maintenance effectuée le 12 juin 2025 (voir compte-rendu ci-joint annexé) par la société Sports Activités Terrains Détente (SADT), il s'avère que des travaux sont nécessaires pour la sécurité des usagers.

A ce jour et depuis l'entrée en vigueur de l'arrêté municipal n° 25/2025, l'aire de jeux est fermée pour des raisons de sécurité.

Des travaux sont donc nécessaires et la société SADT propose un devis s'élevant à la somme de : 1380.75 €HT.

En outre, il est fait état à l'ensemble des élus de problématiques récurrentes liées par le passé à un usage irrespectueux de l'aire de jeux et de l'arrêté municipal qui règlemente son utilisation : dégradations, déchets, nuisances sonores, barbecues sauvages, etc. Dans la perspective d'une réouverture de l'aire de jeux, une évaluation des possibles mesures nécessaires pour prévenir et réprimer ces comportements devrait être menée à l'approche du printemps/été 2026.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son accord pour la réalisation des travaux de mises aux normes puis à la réouverture de l'aire de jeux (levée de l'interdiction d'accès prévue par l'arrêté municipal n°25/2025.

Le conseil municipal,

Après délibération :

• **Approuve** le devis proposé par la société SADT,

• **Autorise** la réouverture de l'aire de jeux

• **Autorise** Monsieur le Maire à signer le devis précité et tout document afférent.

POUR : 10
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Point 03 : Achat de matériel informatique

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal que le passage sous WINDOWS 11 nécessite l'achat de trois nouveaux ordinateurs pour lesquels des devis ont été reçus par la société ACII :

- Pour le poste principal du secrétariat de la mairie ; un devis pour un ordinateur fixe chiffré à 1 206.28 € HT.

- Pour le second ordinateur du secrétariat : un ordinateur portable chiffré à 941.44 € HT.

- Pour l'ordinateur consacré à l'urbanisme situé au 1er étage de la mairie, un ordinateur fixe chiffré à 940 € HT

A noter que les ordinateurs obsolètes seront nettoyés et donnés à l'école pour les cours d'informatique.

Le conseil municipal, après délibération :

• **Autorise** Monsieur le Maire à signer les devis précités et tout document afférent.

POUR : 10
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Point 04 : Travaux sécurisation croisement rue Principale / rue de la Fresne :

Pour l'aménagement du carrefour entre la rue principale et la rue de la Fresne, un devis par la société BATI TP est proposé à 7 209 €HT, englobant l'îlot en bordures (type « i2 ») et 2 ralentisseurs en enrobés ainsi que la remise en conformité du séparateur en entrée de rond-point rue principale en provenance d'Altviller.

Ce projet fait suite à une expérimentation menée entre juin et septembre à l'aide d'installations provisoires.

Le conseil municipal, après délibération :

• **Autorise** Monsieur le Maire à signer le devis précité et tout document afférent.

POUR : 9
CONTRE : 0
ABSTENTION : 1 (Pierre LANTONNOIS)

Point 05 : Travaux de remise en état de la voirie et des avaloirs :

- La société BATI TP propose un devis à 13 076.75 €HT pour la réfection de la voirie notamment le comblement de nids de poule sur l'ensemble du village ainsi que la remise à niveau des grilles des avaloirs suivant la présentation en annexe.

Le conseil municipal, après délibération :

• **Autorise** Monsieur le Maire à signer le devis précité et tout document afférent.

POUR : 10
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Point 06 : Achat décorations village :

Depuis deux ans, la municipalité a pour stratégie d'étoffer ses équipements visant à assurer une décoration de l'espace public lors des fêtes de fin d'année. L'objectif est de réaliser 4 à 5 installations situées à des emplacements clefs : chapelle de Holbach, mairie (village), école (village), rond-point de la rue de la Nied au quartier gare, …

Cette stratégie s'inscrit notamment dans la diminution notable des illuminations à installer sur les mâts d'éclairage public en état de fonctionnement : le coût d'investissement de ce type d'équipement s'additionnerait à un coût annuel d'installation complémentaire.

Dans ce cadre et afin d'acquérir des équipements complémentaires, un devis de la société DECOLUM s'élève à la somme de 1 041.85 €HT et un autre de la société JK MAPPING à 735 €HT

Le conseil municipal, après délibération :

• **Autorise** Monsieur le Maire à signer les devis précités et tout document afférent.

POUR : 10
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

DIVERS :

- Pour terminer l'aménagement du giratoire de Lachambre-gare, un bandeau avec lettrage « Lachambre » en acier Corten sera posé.

- Actualités des activés de FDE (La Française de l'Energie)

- Modification n°1 du SCoT – Notification aux PPA